



Communiqué

Exemption des frais de scolarité supplémentaires

Session Hiver 2026

Il est porté à la connaissance des étudiant(e)s tunisien(ne)s que les formulaires de demande d'exemption des frais de scolarité supplémentaires dans les universités Québécoises, au titre de la session **d'hiver 2026**, sont actuellement disponibles sur le site de la **MUTAN** (www.mutan.org), ainsi que le sur site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique tunisien www.best.rnu.tn.

Les candidats peuvent déposer leur demande d'exemption avec tous les documents requis, dans un seul fichier en format PDF, par courriel sur l'adresse suivante : courriel@mutan.org.

Les candidatures seront **ouvertes à partir du 7 novembre 2025** et seront **clôturées le 23 novembre 2025** à minuit, heure locale de Montréal.

Nombre de places disponibles pour la session d'hiver 2026 :

- ✓ Baccalauréat : 1 place
- ✓ Maîtrise : 22 places

L'étude des dossiers de candidatures relève des attributions de la Commission nationale de suivi des bourses d'exemption, désignée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Tunisie.

La MUTAN vous invite à consulter le lien du gouvernement du Québec, afin de connaître les obligations liées à l'exemption pour le maintien de celle-ci durant votre parcours scolaire :

<https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/aide-financiere-etudiants-internationaux/exemption-droits-scolaire-ententes>